

Face à la N-VA, le MR hausse encore le ton

Les libéraux affirment « imprimer la ligne gouvernementale », une mise au point adressée à la N-VA. La tension est au maximum dans la suédoise.

L'épreuve de force sur le pacte migratoire ne retombe pas. Après que le Premier ministre eut, ces derniers jours, fait savoir qu'il signerait bel et bien le texte onusien (comme il s'y était engagé à la tribune de l'ONU), les libéraux persistent et insistent aujourd'hui : dans une note signée par le Centre Jean Gol, sollicité par le Seize, ils signifient au « partenaire N-VA » que « c'est le Premier ministre, et avec lui le MR, qui imprime la ligne gouvernementale »... Une « mise au point » adressée directement à Bart De Wever. Réaction (modérée) des nationalistes au *Standaard* : « Si le Premier ministre fait cela, c'est qu'il a ses raisons. »

Ces éléments nouveaux confirment l'impasse entre la N-VA et le MR, les autres partis de la majorité se ralliant à la position des libéraux francophones. Des rumeurs de crise imminente ont surgi, mercredi, mais en soirée, ce n'était pas la tonalité. Charles Michel, qui doit prendre la parole ce jeudi à la Chambre, devrait d'ailleurs constater la volonté de tous les partis d'arriver à une solution négociée, indique-t-on dans les rangs libéraux. Selon plusieurs sources gouvernementales, il serait bon de trouver une issue pour le Conseil des ministres de vendredi, pour éviter ainsi la crise politique à ciel ouvert. Mais les positions restent figées : la N-VA rejette le pacte, les autres l'approuvent. ■

Epreuve de force dans la suédoise, le MR repart à l'attaque

► Dans une note adressée à la N-VA, le MR affirme qu'il « trace la ligne au gouvernement ».
► Personne n'exclut une crise dans la majorité, mais tout le monde dit vouloir l'éviter.

► SUITE DE LA PAGE UNE

Mais comment sortir de cette crise ? Parmi les options possibles figure celle d'une « note interprétative » qui compléterait le pacte migratoire, où l'on retrouverait les réserves de la N-VA. Cette note pourrait même être commune à plusieurs États, la Belgique se joignant au Danemark, aux Pays-Bas et à la Norvège.

Mais la N-VA ne serait pas chaude, ni pour cette option ni pour tout autre compromis. Contacté par nos soins, le parti nationaliste ne souhaite pas détailler les éléments de sa position, indiquant toutefois que la recherche d'un compromis se poursuit. Certains, parmi les négociateurs de la majorité, évoquent que le parti nationaliste serait divisé. Entre Theo Francken, qui

serait pour une position radicale, et Bart De Wever, qui serait plus ouvert.

À la N-VA, les plus enclins à la négociation relèvent que Theo Francken aurait dû voir venir le problème plus tôt et qu'une position radicale risque de priver le parti de son image de bon gestionnaire. Sur l'air de : on ne provoque pas de crise sur un texte non contraignant. Le parti devrait aussi expliquer pourquoi il laisse en rade le budget et le jobs deal, deux thèmes porteurs aussi pour les nationalistes. Enfin, le timing n'est pas le meilleur pour les nationalistes, qui doivent actuellement faire accepter à leur base une alliance avec les socialistes à Anvers. Mais le risque d'un claquage de porte de la N-VA n'est pas exclu pour autant.

Le MR, de son côté, se sent à l'aise dans sa position dure. Il est prêt à une éventuelle crise, et l'on susurre que, dans ce cas, le parti demandera au Parlement d'approuver le pacte migratoire en affaires courantes. Il serait donc approuvé, même sans la N-VA.

Mais on n'en est pas là. Toutes les parties y croient encore. Charles Michel a dit « garder la tête froide ». Le VLD estime aussi qu'une solution négociée est vraisemblable. Et le président du CD&V, Wouter Beke, mettait

les points sur les i mercredi : « La migration est actuellement chaotique et insuffisamment réglementée. Ce pacte est une première étape pour aboutir à une meilleure régulation. Si la N-VA veut en faire un problème, elle en portera la responsabilité », a-t-il déclaré sur Radio 1.

Pour le reste, on l'a dit, les fibrillations dans la suédoise donnent du cœur à l'opposition. Qui s'apprête à réserver un accueil chaleureux au Premier ministre ce jeudi à la Chambre. Georges Dallemagne (CDH) : « Le fait que notre pays ne se positionne pas clairement du côté du multilatéralisme, de la coopération internationale, sur des questions aussi importantes que les migrations, c'est tragique. » Julie Fernandez (PS) : « Charles Michel s'est exprimé à la tribune des Nations unies, après cela le MR va-t-il se laisser recadrer par la N-VA ? » Georges Gilkinet (Ecolo) : « Veut-on basculer du côté des États qui disent vouloir régler ces questions chacun de leur côté ? La Belgique, parmi les fondateurs de l'Europe ne l'oublions pas, a toujours eu, historiquement, un rôle de facilitateur dans les relations internationales, une diplomatie reconnue. Là, ce serait une rupture. » ■

D.C.I., B.Dy., Ma.D.

le MR à la N-VA « La ligne du gouvernement, c'est nous »

Le MR ne s'en laisse pas compter. Charles Michel signera le pacte des migrations comme il s'y est engagé, et sachez qu'il y a une logique supplémentaire, celle-ci : « C'est le Premier ministre, et avec lui les libéraux-réformateurs, qui impriment la ligne à suivre aux partenaires flamands depuis le début de la législature »... La N-VA appréciera.

C'est Richard Miller, au nom du Centre Jean Gol, qui parle. Charles Michel n'est pas loin. Les nationalistes flamands prendront connaissance avec intérêt de la note « demandée » en express par le Premier ministre au centre d'études du MR dirigé par le député fédéral, visant, nous explique celui-ci, à... « rendre à César ce qui appartient à César ». Richard Miller répète en latin : « Quæ sunt Cæsaris, Cæsaris. » Il souligne : « Je salue au passage la culture latine de Bart De Wever. »

Reprenons en français. Préliminaire, de Richard Miller : « Mon propos n'est pas d'attaquer le partenaire N-VA. Nous assumons pleinement les réformes qui ont été entreprises pour le bien du pays. Par exemple pour assurer le refinancement de la Sécurité sociale, pour assurer la sécurité face au terrorisme ou, avec Denis Ducarme, pour soutenir les indépendants. Ces politiques n'ont pas pu être menées auparavant avec les socialistes. »

Mais encore ? Le bleu va au but : « La fonction clé de Premier ministre a contraint Charles Michel et sa formation, le MR, à se tenir dans un rôle d'arbitre, ce qui n'a pas toujours permis de nous mettre en avant. Mais, compte tenu des critiques portées par l'opposition francophone et des incidents à l'origine desquels on trouve l'un ou l'autre représentant de la N-VA, il est légitime aujourd'hui de mettre les choses au point, et donc de dire : Quæ sunt Cæsaris, Cæsa-

ris... »

Retrouvant, en quelque sorte, leur liberté de parole, le Centre Jean Gol et le Seize passent en revue une série de dossiers qui ont jalonné le parcours de la suédoise, pour signifier que, selon eux, dans tous les cas, la griffe est libérale, certainement pas nationaliste flamande.

1 - Réforme de l'Etat. « C'est le stop institutionnel. La N-VA s'est engagée à se consacrer au socio-économique et à mettre de côté son agenda communautaire, ce qui n'a jamais été démenti au long de la législature », lit-on dans cette note toute bleue. Richard Miller commente : « On finit par ne plus y penser, par ne plus se rendre compte que la N-VA, dont l'ADN est l'institutionnel, a tenu et respecté son engagement, notamment parce que c'est le MR qui a voulu faire du socio-économique la priorité du gouvernement. »

2 - Santé. « Tous les étudiants inscrits en médecine bénéficieront d'un numéro Inami jusqu'en 2020 », lit-on toujours dans la note du Centre Jean Gol. Son administrateur délégué précise : « De cette façon, nous mettons fin à une situation défavorable aux francophones depuis des lustres. »

3 - Fiscalité. « Dans la réforme de l'impôt des sociétés, la baisse est plus forte pour les PME, ce qui est tout à fait différent du projet proposé initialement par le patronat flamand. » Sans oublier le tax shift : « Nous avons revalorisé les bas et moyens salaires. » Commentaire de Richard Miller : « C'était une revendication du MR. La N-VA voulait que l'opération pèse 1,5 milliard d'euros ; ce sera 8 milliards à l'arrivée, comme le voulait le MR. »

4 - Budget. On lit dans la note : « La N-VA souhaitait un retour à l'équilibre durant la législature ; c'est l'approche du MR qui a primé, qui

considérerait qu'il ne fallait pas sacrifier la croissance sur l'autel de l'orthodoxie budgétaire. » Richard Miller insiste : « Vous l'aurez compris, nous n'avons pas voulu faire de l'austérité pour de l'austérité. »

5 - Social. « Bénéficiant aux plus fragiles, l'enveloppe bien-être, qui était distribuée à 75 % sous Di Rupo, a été attribuée à 100 %. » A savoir, traduit Richard Miller : « Cela favorise la partie francophone du pays. »

6 - Visites domiciliaires. « Le projet voulu par Theo Francken a été recalé par le Premier ministre. » Commentaire : « Ce projet avait fait débat au sein du MR, moi-même j'avais demandé que le texte soit amendé, Charles Michel a entendu les libéraux-réformateurs, et le dossier a été mis de côté. »

7 - Mobilité. Dans la note toujours : « Quant au refinancement, la reprise et la finalisation des travaux du RER sous cette législature, cela favorise surtout la Wallonie. »

8 - Energie. « La N-VA voulait construire une nouvelle centrale nucléaire dans son programme de 2014. Ils ont ensuite plaidé pour le maintien de deux réacteurs. Désormais, la N-VA a validé le pacte énergétique et l'on reste dans le cadre de la loi de sortie du nucléaire en 2025. » Richard Miller : « Sans commentaire. »

Le libéral-réformateur conclut à propos du pacte migratoire qui agite les suédois : « Il ne s'agit nullement de déconstruire la politique migratoire mise en œuvre dans notre pays, mais personne ne peut nier que pour résoudre ces problèmes, la coopération entre Etats est absolument nécessaire. Le pacte de l'ONU que nous voulons voir adopté par la Belgique ne limite pas notre souveraineté, et permet d'aborder de façon humaine et efficace ce défi du XXI^e siècle. » Que demande la N-VA ? ■

DAVID COPPI

ENTRETIEN

Chastel : « Si la N-VA n'est pas d'accord, on entre alors dans le début d'une crise »

Déterminé à signer le pacte de l'ONU sur la migration, le MR ? Son président, Olivier Chastel, confirme. Et renvoie la balle à la N-VA.

Une chute prochaine du gouvernement est possible ?

Je n'ai pas d'éléments accréditant cette thèse. Que certains milieux politiques soient ner-

veux, c'est certain. Notamment à la N-VA, car les autres partis de la coalition sont favorables à la coopération internationale pour résoudre les problèmes de la migration. Ce pacte n'est pas en contradiction avec ce que la Belgique a fait ces dernières années.

Pour l'image du pays, il doit être approuvé et nous devons nous trouver dans le camp des Etats multilatéralistes.

Mais la N-VA cale...

Cela semble tirailler la N-VA, avec des messages assez contradictoires. Il y a un vrai débat interne, depuis que Charles Michel a dit qu'il irait jusqu'au bout. On a décidé de

ne pas changer d'orientation, comme le CD&V et le VLD. Ce qui est insupportable, c'est que le texte se discute depuis deux ans, sans réaction négative de la N-VA, que Charles Michel a donné son accord à l'ONU, et que ce n'est que fin octobre, sous la pression de populistes ici et d'extrême droite là, que germe dans la tête de la N-VA que ce pacte est gênant pour elle. Mais on peut trouver des solutions. Lesquelles ?

Une note interprétative est possible. Mais jusque-là, la

N-VA ne semble pas preneuse. D'autres solutions ?

Il y a d'autres options, pas à exclure : si la N-VA n'est pas d'accord, on entre alors dans le début d'une crise. Lundi, Bart De Wever a menagé le Premier ministre, mais d'autres ont une ligne plus radicale. Ils sont en débat.

La N-VA doit faire un pas ? Pour éviter une crise, la N-VA doit admettre une des solutions sur la table : que le pacte n'est pas contraire à la politique menée par le gouvernement, ou l'accepter avec une déclaration interprétative.

C'est un élément qui prouve que Charles Michel n'est pas la marionnette de la N-VA. Vous vous diriez raisonnablement optimiste ?

Oui, il y a des solutions à la crise que semble vouloir déclencher une partie de la N-VA. Ce qui n'enlève rien au bilan de ce gouvernement. Si elle débranchait la prise, serait-elle toujours un partenaire fiable pour l'avenir ? Effectivement, c'est une attitude qui pourrait entacher ce caractère fiable qu'elle a toujours eu jusqu'ici. Vous êtes excédé ? Bien sûr.

MARTINE DUBUISSON

UNE CONTROVERSE AUTOUR D'UN TEXTE PROGRESSISTE, SANS AUDACE

Le gouvernement se déchire depuis maintenant plusieurs jours autour du pacte migratoire qui doit être voté début décembre à l'ONU. Non contraignant, le pacte global pour des migrations sûres ordonnées et légales recense surtout obligations internationales, bonnes pratiques

et fixe 23 objectifs que les Etats s'engagent - moralement - à poursuivre. Le texte consacre la souveraineté des Etats et appelle à davantage de coopération. Point important, par exemple, peu sujet à la controverse : l'information. Les Etats s'engagent à mieux analyser

et connaître les données migratoires, préalable essentiel à l'édification d'une politique. Une meilleure information doit aussi être transmise aux migrants et candidats floués par les passeurs. Coup d'œil sur quelques thématiques abordées.

LORRAINE KIHL

Migration économique : créer des voies d'accès

Avec l'augmentation soudaine des demandes d'asile en Europe, la tendance a été de réduire les autres moyens d'obtention d'un titre de séjour afin de compenser autant que possible les flux d'arrivée. Avec pour conséquence que nombre de migrants économiques se rabattent sur l'asile comme moyen de régularisation ne serait-ce que temporaire, saturant le système. Le pacte encourage la mise en place de filières migratoires « pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et le travail décent ». Concrètement : créer des voies migratoires économiques « comme des programmes de migration temporaire, saisonnière, circulaire et accélérée qui permettent de recruter des travailleurs dans les secteurs manquant de main-d'œuvre », simplifier l'obtention de permis de travail, de reconnaissance des compétences. Le texte encourage aussi le développement des visas humanitaires ou parrainages privés (un local se porte garant de la personne migrante) pour des personnes fuyant des catastrophes naturelles ou autres crises et qui ne rentreraient pas dans les critères de l'asile. Quid en Belgique ? En 2017, 26.535 ressortissants de pays tiers ont obtenu un visa pour raisons professionnelles, la plupart (80 %) pour un court séjour. L'Union européenne a mis en place un système de « cartes bleues » pour travailleurs hautement qualifiés, qui concernait... 53 personnes en 2016 en Belgique. Theo Francken a lancé récemment un programme de migration circulaire permettant à de jeunes Tunisiens de réaliser leur stage en Belgique.

Restreindre ou faciliter le regroupement familial

En 2016, la Belgique a accordé 50.928 titres de séjour pour raisons familiales. Ces chiffres ont connu une hausse ces dernières années à lier en partie à l'arrivée importante de réfugiés qui ont pu faire venir leurs proches. 71 % des bénéficiaires sont des enfants. La tendance est de conditionner de plus en plus fortement ce droit au regroupement familial. Pour l'heure, seul le conjoint et les enfants mineurs y ont accès et le regroupement doit justifier des revenus stables supérieurs à 1.500 euros. De nouvelles conditions pour procéder au renouvellement du titre de séjour pourraient être à terme ajoutées : comme la justification d'efforts d'intégration ou de maîtrise de la langue. Sauf que le pacte ne pousse pas dans ce sens. Il s'agit de « faciliter l'accès aux procédures de regroupement familial des migrants, quel que soit leur niveau de compétences, en prenant des mesures favorisant l'exercice du droit à la vie de famille et l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment par l'examen et la révision des critères applicables, comme le niveau de revenu, la connaissance de la langue, la durée du séjour, l'autorisation de travail et l'accès à la sécurité sociale et aux services sociaux ». La N-VA a déjà signifié son opposition.

Détention des enfants, le point d'achoppement

Si la détention dans un contexte migratoire (le terme exact est « rétention », car la personne est libre de rentrer dans son pays) a pu apparaître comme un point d'achoppement, le pacte ne formule que des engagements auxquels la Belgique est déjà tenue de se plier : privilégier des solutions qui n'impliquent pas de privation de liberté, ne pas donner lieu à des violations des droits de l'homme, pas de détention arbitraire. Plus problématique : la détention des enfants. Les Etats parties sont censés œuvrer à mettre fin à la pratique de la rétention d'enfants. Ce qui n'est pas dans les plans de la Belgique. Au niveau international, les regards se tournent vers la Libye, dont les conditions de détention, dénoncées comme effroyables, sont en tout point contraires au texte. Or c'est vers la Libye que les personnes secourues en mer Méditerranée sont désormais renvoyées presque systématiquement.

Une coopération accrue aussi pour les retours

La représentante spéciale à l'ONU, Louise Arbour, le soulignait récemment : les pays européens, qui étaient à l'origine d'une demande de solution multilatérale, ne sont pas les parents pauvres du pacte. La question de la coopération en matière de rapatriement figure donc parmi les objectifs du texte : on encourage les accords bilatéraux en matière d'identification et de réadmission et on facilite la réintégration des personnes renvoyées (l'Organisation internationale pour les migrations organise ce genre de programme).

Et aussi...

► **Lutte contre les passeurs** Le document prévoit d'intensifier la coopération en matière de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains. Un objectif destiné davantage aux pays émetteurs et de transit (inscrire le trafic comme infraction pénale, surveiller les

routes migratoires, partager les informations...).

► **Sauvetages** Les Etats s'engagent à « élaborer des procédures et des accords relatifs à la recherche et au sauvetage des migrants dont l'objectif premier soit de protéger le droit à la vie ». Le texte ne définit pas les modalités d'organisation des sauvetages.

► **Transferts de fonds** C'est une des propositions concrètes du pacte : faciliter les envois d'argent à destination des pays d'origine en réduisant les commissions à 3 % et développer des technologies innovantes en la matière.